

Délibération CA-20260625-5.1

Vanves, le 25 juin 2026

Conseil d'administration du Cnous du 25 juin 2026
Délibération relative au budget rectificatif n°1 2026 du Cnous

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2026 tel que présenté en séance le 25 juin 2026.

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
Vu les articles 175,176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010, le 24 novembre 2016 et le 27 mars 2019 ;
Vu les documents relatifs au budget rectificatif n°1 de l'exercice 2026 du Cnous, présentés en conseil d'administration.*

Article 1

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **192 ETPT dont 178 ETPT** sous plafond (notifié : 178 ETPT sous plafond) et **14 ETPT** hors plafond
- **609 061 139 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - ✓ 18 451 188 € pour les dépenses de personnel
 - ✓ 578 624 551 € pour les dépenses de fonctionnement
 - ✓ 11 985 400 € pour les dépenses d'investissement
- **613 109 771 €** de crédits de paiement dont :
 - ✓ 18 451 188 € pour les dépenses de personnel
 - ✓ 581 692 283 € pour les dépenses de fonctionnement
 - ✓ 12 966 300 € pour les dépenses d'investissement
- **605 628 471 €** de recettes
- **-7 481 300 €** de solde budgétaire (déficit)

Article 2

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- **-7 481 300 €** de variation de trésorerie



- -1 493 628 € de résultat patrimonial
- -1 015 000 € de capacité d'autofinancement (IAF)
- -5 981 300 € de variation du fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

• **Entendu l'exposé de Madame Bénédicte DURAND, présidente du Crous ;**

• **Proposition de décision soumise au conseil d'administration :**

Approbation du budget rectificatif n°1 tel que présenté en séance.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le budget rectificatif 2026 n°1.

Nombre de membres constituant le conseil : 29

Quorum : 9

Membres présents : 28

Procurations : 11

Pour : 15

Contre : 6

Abstentions : 6

NPPV : 0

La présidente

Bénédicte Durand